

**PRISE EN COMPTE DE LA FAUNE SAUVAGE
DANS LES CONCESSIONS FORESTIÈRES
EN AFRIQUE CENTRALE**



Rapport de l'Atelier

8-10 juin 2010

Libreville, Gabon

Publié par TRAFFIC Afrique Centrale.

© 2010 TRAFFIC Afrique Centrale.

Tous droits réservés

Tout matériel paraissant dans cette publication est soumis au droit d'auteur et peut être reproduit après autorisation. La reproduction partielle ou totale de cette publication doit créditer TRAFFIC Afrique Centrale en tant que propriétaire du droit d'auteur.

Les opinions des auteurs exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles du réseau TRAFFIC, du WWF ou de l'UICN.

La désignation des entités géographiques dans cette publication, ainsi que la présentation de ce matériel, ne laissent en aucun cas supposer de l'expression de l'opinion de TRAFFIC ou de ses organisations de soutien, que ce soit au sujet du statut juridique d'un pays, d'un territoire, ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières.

Le symbole du copyright TRAFFIC et le droit de propriété de la marque déposée appartiennent au WWF.

TRAFFIC est un programme conjoint du WWF et de l'UICN.

Citation suggérée: Nathalie Van Vliet, Stéphane Ringuet, Germain Ngandjui et Eva Mouzong (2010). *Prise en compte de la faune sauvage dans les concessions forestières d'Afrique Centrale – Rapport de l'atelier de Libreville – 8-10 juin 2010.* TRAFFIC Afrique Centrale, Yaoundé, Cameroun.

ISBN 978-1-85850-248-9

Photographie sur la page de couverture:
Participants à l'atelier, Gabon

Crédit photo: TRAFFIC Afrique Centrale

PRISE EN COMPTE DE LA FAUNE SAUVAGE DANS LES CONCESSIONS FORESTIERES EN AFRIQUE CENTRALE

Rapport de l'atelier de Libreville – 8-10 juin 2010.

par Nathalie Van Vliet, Stéphane Ringuet, Germain Ngandjui et Eva Mouzong



Enfants vendant de la "viande de brousse" fumée le long de la route
De Lubutu à Kisangani, République démocratique du Congo, mai 2009
Crédit: TRAFFIC/Nathalie Van Vliet

Réalisé avec le soutien technique de TRAFFIC, programme conjoint du WWF et de l'UICN

Financé par l'Agence Française de Développement (AFD) et le
Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ)

AVANT PROPOS

Ce document correspond au livrable des actions 1.4 « *Organisation et facilitation d'un atelier sous-régional d'information et d'échanges d'information avec le secteur privé sur le développement d'un système de suivi de la filière viande de brousse* » et 2 « *Organisation d'une table ronde avec les acteurs forestiers du secteur privé présents dans les pays francophones d'Afrique Centrale pour faciliter le développement d'une réflexion pragmatique sur la gestion de la biodiversité dans les concessions forestières* », actions prévues dans le cadre du projet de TRAFFIC financé par l'Agence Française de Développement, projet intitulé "L'Afrique centrale se mobilise : un nouveau pas vers une stratégie globale pour une utilisation et un commerce durables de la viande de brousse".

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS

ACRONYMES

INTRODUCTION

OBJECTIF

DEROULEMENT DE L'ATELIER

Journée 1

1. Ouverture de l'atelier
2. Présentations des exposés des participants
3. Travaux de groupes (phase 1)

Journée 2

4. Restitution de la journée 1 et introduction de la journée 2
5. Travaux de groupes de la matinée de la journée 2 (phase 2)
6. Travaux de groupes de l'après midi de la journée 2 (phase 3)

Journée 3

7. Restitution de la journée 2 et introduction de la journée 3
8. Travaux de groupes de la journée 3
9. Notation des activités par ordre de priorité
10. Présentation du SYVBAC et discussions
11. Clôture de l'atelier

RESULTATS

1. Définition d'une « bonne prise en compte » de la faune dans les concessions forestières
2. Lignes directrices pour une meilleure prise en compte de la faune par les concessions forestières
3. Activités prioritaires
4. Contraintes majeures à la mise en pratique des lignes directrices, et solutions envisagées
5. SYVBAC et contribution potentielle au suivi de la bonne prise en compte de la faune dans les concessions forestières

CONCLUSIONS

ANNEXES

REMERCIEMENTS

Les auteurs de ce rapport d'atelier tiennent à adresser leurs sincères remerciements à l'ensemble des participants, qui par leur présence, leur participation active aux discussions, ont été force de propositions constructives pour le développement du système de suivi de la filière « viande de brousse » en Afrique Centrale. D'autre part, leur relecture et leurs commentaires constructifs ont largement participé à la bonne rédaction de ce rapport d'atelier.

Enfin, les auteurs remercient l'Agence Française de Développement (AFD), le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ) et le WWF Allemagne pour leur contribution financière à la réalisation de cet atelier.

ACRONYMES

ANPN	Agence Nationale des Parcs Nationaux, Gabon
ATIBT	Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
CAWFHI	Central Africa World Forest Heritage Initiative (Initiative pour le Patrimoine Mondial Forestier d'Afrique Centrale)
CBG	Compagnie des Bois du Gabon
CFAD	Concession Forestière sous Aménagement Durable
CIB	Congolaise Industrielle du Bois
CIRAD	Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement
CIFOR	Centre International de Recherche sur les forêts
COMIFAC	Commission des forêts d'Afrique Centrale
DFC	Direction de la Faune et de la chasse, Gabon
ECOFAC	Ecosystèmes Forestiers d'Afrique centrale
FAO	Food and Agriculture Organization (Organisation des Nations-Unis pour l'Alimentation et l'Agriculture)
FLEGT	Forest Law Enforcement Governance and Trade (Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux)
FSC	Forest Stewardship Council (Conseil de Soutien de la Forêt)
MINEF	Ministère des Eaux et forêts, Gabon
MINFOF	Ministère des forêts et de la faune, Cameroun
MoU	Memorandum of Understanding
OAB	Organisation Africaine du Bois
OFAC	Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale
OIBT	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
PCI	Principes Critères et Indicateurs
PROGEPP	Projet de Gestion des Ecosystèmes Périphériques au Parc
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
SYVBAC	Système de suivi de la filière viande de brousse en Afrique Centrale
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
USFWF	US Fisheries and Wildlife Foundation
WCS	Wildlife Conservation Society
WWF	Fonds mondial pour la Nature (World Wide Fund for Nature)
ZIC	Zone d'Intérêt Cynégétique
ZICGC	Zone d'Intérêt Cynégétique à Gestion Communautaire
ZSL	Zoological Society of London

INTRODUCTION

Les écosystèmes des forêts tropicales offrent des services vitaux pour les populations humaines à toutes les échelles, locale, régionale et mondiale. Etant donné que ces services éco-systémiques contribuent à réduire la vulnérabilité de la société aux changements globaux, **la conservation et la gestion de la biodiversité des forêts tropicales doivent être incluses dans les politiques d'aménagement forestier**. En Afrique Centrale, l'exploitation forestière couvre 24% des forêts denses du Bassin du Congo. L'exploitation forestière sélective, telle que pratiquée en Afrique Centrale, affecte directement ou indirectement la biodiversité. De nombreuses espèces animales et végétales, dont dépendent les populations pauvres pour leur alimentation et leurs revenus, subissent les effets induits par les activités forestières. Sans mesures pour contrôler l'accès, l'exploitation forestière permet surtout un accès facile pour les chasseurs à travers l'ouverture de nombreuses routes d'exploitation. Le braconnage, qui suit, a un effet désastreux sur les populations des animaux et peut générer de nombreux effets indirects sur la biodiversité, effets qui restent très mal connus comme la perte de pollinisateurs, d'animaux disperseurs ou de prédateurs. D'autres impacts directs sur la faune sont liés à la présence des machineries lourdes et des équipes d'exploitation, et à la perturbation de la structure et de la composition des habitats.

Cependant, depuis la mise en œuvre des plans d'aménagement durables des concessions forestières, le rôle des concessions forestières comme « réservoirs » de biodiversité est de plus en plus mis en avant. En effet, les aires protégées à elles seules sont souvent trop petites et fragmentées pour protéger les espèces rares ou les espèces nécessitant de grands espaces. La prise en compte de la biodiversité dans les concessions forestières d'Afrique Centrale devient progressivement une démarche obligatoire : cela peut se traduire soit à travers la mise en place de normes nationales, soit à travers la demande du marché qui incite les industriels à s'affilier à des référentiels de bonnes pratiques (certification forestière) ou à adopter des « certificats de légalité » sur la bonne application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (FLEGT) qui prévoient aussi des clauses de gestion de la biodiversité. **Dans ce cadre, les concessions forestières jouent un rôle clé pour la conservation de la biodiversité et en particulier la conservation de nombreuses espèces de grands mammifères.**

Pourtant, il apparaît que la grande faune sauvage reste encore largement laissée de côté par les acteurs de la filière (gouvernements, concessions forestières, organismes de certification, industriels, consommateurs) pour diverses raisons:

- **Habitudes culturelles et traditionnelles** : les populations locales ainsi que les habitants de villes (incluant les hauts fonctionnaires) préfèrent manger la viande de brousse plutôt que la viande d'élevage, et consomment des espèces protégées à certaines occasions cérémonielles. Il est difficile pour des concessionnaires seuls de combattre ce phénomène ;

- **Manque d'engagement**: les exploitants forestiers ne reçoivent pas d'éducation sur la gestion de la faune lors de leur formation et ils ne le considèrent pas comme une priorité dans la gestion forestière. En dehors d'une très petite minorité d'industriels, la mise en œuvre effective sur le terrain de mesures de protection de la faune reste encore très marginale ;

- **Manque d'incitation** : le soutien des bailleurs de fonds au secteur privé et les collaborations entre les organisations non gouvernementales (ONG) et les sociétés forestières sont rares et font encore souvent l'objet d'un tabou. La société civile se méfie des exploitants forestiers, veut bien les définir des règles mais souhaite que les exploitants doivent protéger la faune sans aide de l'extérieur ; les mécanismes d'incitation existants (organismes de certification, FLEGT) n'incluent pas explicitement des indicateurs de gestion de la faune et de la filière « viande de brousse » dans leur cahier des charges ;

- **Méconnaissance de l'ampleur exacte de l'impact** : les experts ne s'accordent pas totalement sur les méthodes les moins coûteuses, mais scientifiquement valables, pour faire un suivi efficace de la faune dans les concessions forestières.

C'est dans ce contexte que TRAFFIC, le réseau de surveillance du commerce de la faune et de la flore sauvages (programme conjoint du WWF et de l'UICN—l'Union internationale pour la conservation de la nature), a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (AFD) et un cofinancement du Ministère Fédéral Allemand de la coopération économique et du développement (BMZ) pour permettre aux différents acteurs de l'exploitation forestière durable de partager leurs attentes, **discuter des contraintes et proposer des lignes directrices communes pour une meilleure prise en compte de la faune dans les concessions forestières**. En parallèle, et en collaboration avec de nombreux partenaires de la sous-région, TRAFFIC développe un **Système de Suivi de la Filière Viande de Brousse en Afrique Centrale (SYVBAC)**, qui fera partie de l'Observatoire des Forêts du Bassin du Congo dans le but de collecter les informations pertinentes pour la prise de décision à l'échelle sous-régionale. Le développement d'un système de suivi de la viande de brousse nécessite l'intérêt et l'adhésion du secteur privé, notamment des entreprises forestières. TRAFFIC propose donc, à l'occasion de cet atelier, de souligner la pertinence du développement d'un tel «observatoire viande de brousse », comprendre et prendre en compte les remarques et suggestions formulées par les participants, et apprécier leur intérêt pour contribuer par la suite au développement de cet observatoire.

OBJECTIF

L'objectif général de l'atelier est de contribuer à une meilleure prise en compte de la faune sauvage dans les concessions forestières en Afrique Centrale.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- 1) *Développement d'un guide des bonnes pratiques en matière de gestion de faune sauvage dans les concessions forestières* :
 - **Partager les initiatives innovantes** passées ou en cours relatives à la gestion de la faune sauvage dans les concessions forestières en Afrique Centrale ;
 - **Partager les principales contraintes** rencontrées par les différents acteurs pour une meilleure prise en compte de la faune sauvage dans les concessions forestières ;
 - Discuter des **normes nationales en matière de prise en compte de la faune** sauvage dans les concessions forestières, et **identifier des mécanismes d'incitation nationaux et régionaux** pour promouvoir la prise en compte de la faune dans les concessions forestières ;
 - **Produire des lignes directrices** qui permettent aux entreprises forestières de réduire les impacts sur la faune sur la base des **principes, critères et indicateurs (PCI)** existants de l'Organisation Africaine du Bois (OAB)/Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) ; du Conseil de Soutien de la Forêt ou Forest Stewardship Council (FSC).
- 2) *Contribution du secteur forestier au développement d'un système de suivi de la filière viande de brousse dans la sous-région (SYVBAC)* :
 - **Souligner la pertinence du développement d'un SYVBAC** ;
 - **Comprendre et prendre en compte** les remarques et suggestions formulées par les participants, et **apprécier leur intérêt** pour contribuer au développement de cet observatoire ;
 - **Définir des indicateurs spécifiques** aux concessions forestières dans le cadre du développement du SYVBAC.

DEROULEMENT DE L'ATELIER

Journée 1

1. Ouverture de l'atelier

L'atelier a été ouvert par Madame Anne Marie Ndong Obiang, qui au nom du Ministère des Eaux Forêts, de L'Environnement et du Développement Durable du Gabon, a souhaité la plus cordiale des bienvenues à tous les invités venus participer à l'atelier. Elle a ensuite demandé aux participants d'observer une minute de silence en l'honneur du défunt Président Omar Bongo Ondimba. Madame Ndong Obiang a ensuite poursuivi son mot de Bienvenue en remerciant vivement TRAFFIC et les bailleurs de fonds (l'Agence Française de Développement et la Coopération allemande) pour leurs efforts dans la préparation de cet atelier sur la prise en compte de la faune dans les concessions forestières. Elle a souligné l'incroyable biodiversité présente dans les forêts du bassin du Congo, mais a également rappelé que cette biodiversité est de plus en plus menacée par la recrudescence du braconnage et de la perte de l'habitat, d'où l'importance de cette rencontre multi acteurs pour une meilleure prise en compte de la biodiversité, et de la faune en particulier. Madame Anne Marie Ndong Obiang a invité les participants à beaucoup de rigueur, de professionnalisme et de motivation dans les débats.

Suite aux mots d'ouverture, Madame Nathalie van Vliet, assistante stratégique viande de brousse pour TRAFFIC, a brièvement présenté TRAFFIC et son programme en Afrique Centrale. Elle a également remercié le Gabon, les participants et les bailleurs de fonds sans qui, cet atelier n'aurait pas eu lieu dans d'aussi bonnes circonstances. Elle a ensuite situé le contexte et la justification de la problématique de l'atelier, en rappelant que la prise en compte de la faune dans les concessions forestières n'est pas une problématique nouvelle faisant notamment référence à l'atelier de la Lopé (Gabon) en 2001, à l'atelier à Makokou (Gabon) en 2007, à de nombreux rapports dont ceux de l'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT), du Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), du Centre International de Recherche sur les forêts (CIFOR), de l'Organisation des Nations-Unis pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) etc. La prise en compte de la faune dans les concessions forestières a avancé très rapidement en une dizaine d'années : en 2000, la biodiversité était un sujet encore peu familier au secteur privé, mais le concept d'aménagement forestier durable commençait à être adopté par les sociétés forestières en Afrique Centrale; en 2007, de nombreuses compagnies forestières s'étaient dotées d'un plan d'aménagement durable et visaient la certification ; entre 2007 et 2010, un certain nombre de sociétés forestières ont obtenu la certification. Cependant, dans un contexte de crise économique, très peu d'entreprises ont pris en compte ces problématiques liées à la faune.

L'intervenante a ensuite rappelé que le but de l'atelier peut se décomposer en trois points :

- i) Faire une synthèse de ce qui se pratique en matière de prise en compte de la faune dans les concessions forestières ;
- ii) Développer un guide (objectifs, activités, indicateurs, responsabilité des acteurs) pour une meilleure prise en compte de la faune dans les concessions forestières ;
- iii) Analyser comment le SYstème de suivi de la Filière Viande de Brousse en Afrique Centrale (SYVBAC), mis en place sous l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC) avec l'appui de TRAFFIC, peut contribuer à rassembler les leçons apprises en matière de gestion de la faune dans les concessions forestières.

Monsieur Didier Amagou, facilitateur de l'atelier, a ensuite proposé un tour de table pour permettre aux participants de se présenter et de donner leur affiliation (voir annexe 1). Il a décrit la méthodologie de l'atelier, définit les responsabilités des participants, présenté l'agenda de l'atelier (voir annexe 2) avant de décrire les règles de réussite de l'atelier (voir ci-dessous) pour validation par les participants.

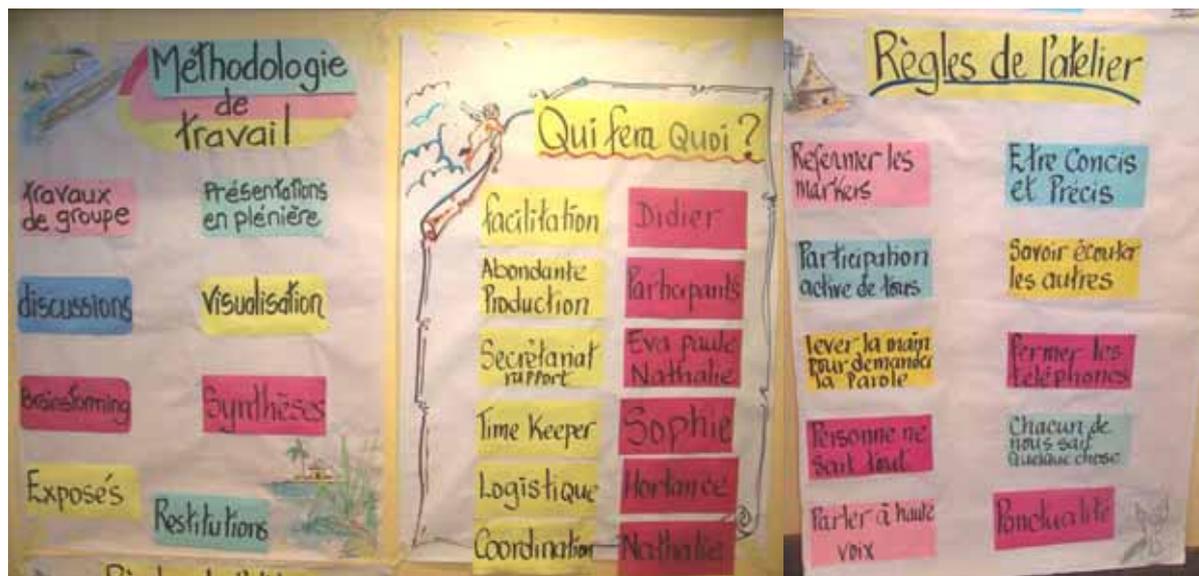


Photo 1 : Méthodologie de travail, rôles des participants et règles de l'atelier, telles que présentées par le facilitateur.

Madame Nathalie van Vliet a ensuite décrit les résultats attendus de l'atelier qui peuvent se résumer en quatre points :

- Une définition partagée par tous les acteurs de ce que l'on entend par bonne prise en compte de la faune dans les concessions forestières ;
- Un guide pour une meilleure prise en compte de la faune dans les concessions forestières qui définisse clairement les responsabilités des acteurs ;
- Une liste de risques (et solutions associées) qui peuvent entraver la bonne prise en compte de la faune dans les concessions forestières ;
- Une discussion sur le potentiel de SYVBAC à contribuer au suivi de la bonne prise en compte de la faune dans les concessions forestières.

Commentaires et questions

Monsieur Didier Bastin a souligné que le terme « bonne prise en compte de la faune » reste vague et nécessite d'être bien défini dès le départ. Il a ensuite demandé pourquoi la distinction avait été faite entre concessions forestières et Parcs Nationaux, alors que la faune est mobile et ne connaît pas de frontières.

Monsieur Richard Malonga a proposé que la discussion soit élargie aux autres zones d'extraction telles que les zones minières qui doivent également mieux prendre en compte la faune.

Monsieur Kama Pierre a demandé comment les participants allaient prendre en compte l'avis des communautés locales dans le cadre de cette problématique, alors qu'elles ne sont pas représentées parmi les participants.

Monsieur Joseph Tiebou a demandé pourquoi l'intitulé de l'atelier se focalise sur la gestion de la faune dans les concessions forestières et non pas dans l'ensemble des massifs forestiers.

Monsieur Jean Avit a également souligné que la gestion de la faune doit être une gestion intégrée à l'échelle des massifs forestiers (parcs nationaux, concessions forestières, zones communautaires). Il a d'autre part rappelé que cet atelier se focalise sur les concessions forestières car la problématique est un peu différente dans les aires protégées ou les concessions minières.

2. Présentations des exposés par les participants

Prise en compte de la biodiversité dans les concessions forestières d'Afrique Centrale (par Monsieur Jean Claude Nguingiri, FAO, Gabon)

Monsieur Jean Claude Nguingiri a présenté les résultats d'une étude menée conjointement par le CIRAD et la FAO qui portait sur les points suivants :

- l'état de l'art sur les connaissances des impacts de l'exploitation forestière sur la faune en Afrique Centrale ;
- la synthèse des mesures réglementaires dans la région ;
- une revue des critères et indicateurs de gestion de la faune dans les concessions forestières ;
- une enquête sur les pratiques de prise en compte de la biodiversité et sur la perception de la biodiversité par les sociétés forestières.



Cette étude a montré que le plan d'aménagement apparaît comme la condition préalable indispensable pour déclencher une prise en compte de la biodiversité et que la certification était la seule véritable motivation pour une meilleure prise en compte de la biodiversité.

Cette étude a également montré la nécessité de développer des lignes directrices régionales pour la prise en compte de la biodiversité.

Commentaires et questions

Monsieur Eric Arnhem a apprécié la présentation et posé une question concernant la stratégie d'échantillonnage pour les enquêtes aux sociétés forestières. Par ailleurs, il a demandé si l'échantillonnage n'était pas biaisé envers les sociétés qui sont engagées dans une bonne prise en compte de la biodiversité.

Monsieur Jean Claude Nguingiri a expliqué que l'échantillonnage s'est fait de façon plus ou moins opportuniste. Des demandes ont été envoyées à de nombreuses sociétés, mais seule celles qui ont répondu positivement ont été interrogées. De plus, le consultant qui a réalisé l'étude a profité de rencontres dans lesquelles de nombreux exploitants étaient présents pour interroger des sociétés autrement difficilement accessibles. En fin de compte, l'échantillonnage comprenait toute une gamme de sociétés, depuis celles qui n'ont même pas encore de plan d'aménagement jusqu'à celles qui sont certifiées.

Monsieur Daniel Idiata a demandé s'il pouvait avoir la liste des principaux indicateurs de l'OFAC qui renseignent sur la biodiversité dans les concessions forestières.

Développement et mise en œuvre du plan de gestion faune, CFAD (Concession Forestière sous Aménagement durable) de Mandji (par Monsieur Bas Verhage, WWF et Madame Jacqueline van de Pol, CBG (Compagnie des Bois du Gabon) GABON

Monsieur Bas Verhage et Madame Jacqueline van de Pol ont montré les résultats du projet PROLAB (Projet de Lutte Anti Braconnage), dans la concession forestière de CBG . Les principaux résultats obtenus sont les suivants : i) la réalisation d'un plan de gestion faune pour la CBG ; ii) la délimitation du terroir villageois de Peny ; iii) la sensibilisation des travailleurs, de la population, des étrangers et des autorités ; iv) la surveillance, la fermeture de routes et la régularisation des armes à feu; v) l'inventaire de la faune pour la nouvelle Unité Forestière d'Aménagement (UFA) Kivoro et re-zonage du Complexe de Gamba et; vi) la contribution à la certification FSC. Les présentateurs ont souligné que la collaboration tripartite (gouvernement, secteur privé et ONG) est essentielle pour développer la confiance, la transparence et l'efficacité des mesures anti braconnage. Aussi, ils ont indiqué que la bonne gestion de la faune est très chère et ne peut pas être financée par une société forestière seule. Pour finir, les intervenants ont souligné que la gestion de la faune au niveau des concessions doit s'accompagner de mesures efficaces au niveau des marchés urbains qui sont à l'origine de la demande en viande de brousse.



Commentaires et questions

Madame Armelle Akaga a demandé comment s'est fait le re-zonage du complexe de Gamba.

Madame Jacqueline van de Pol a expliqué qu'il s'agissait d'un processus participatif très long sur la base des inventaires faune et de nombreuses réunions avec tous les intervenants, qui a abouti à l'exclusion de certaines zones de l'UFA pour être incluses dans une nouvelle aire protégée.

Monsieur Eric Forni a demandé si le nombre important de prises de viande de viande dans la concession forestière de CBG était considéré comme un succès ou un échec ?

Madame Jacqueline van de Pol a expliqué que l'opération a été un succès car le nombre de prises était très élevé au début de projet, avant de diminuer pour devenir nul en fin de projet. Des travailleurs pris en délit ont été sanctionnés, et parfois même licenciés de la compagnie.

Monsieur Didier Bastin a demandé comment se déroule la collaboration entre le gouvernement, CBG et WWF pour les saisies.

Les présentateurs ont expliqué que seuls les agents assermentés peuvent saisir des armes. Les patrouilles se font avec un agent des Eaux et Forêts assermenté, deux agents stagiaires des Eaux et Forêts, une personne du WWF, un chauffeur, et depuis peu de temps avec les eco-gardes du parc national de Moukalaba Doudou.

Monsieur Eric Arnhem a demandé quelles sont les composantes du budget Faune qui sont les plus élevées dans le projet.

Gestion de la faune dans les Unités Forestières d'Aménagement de Pallisco (par Monsieur René Meigari, Pallisco, Cameroun)

Monsieur René Meigari a expliqué que la gestion de la faune à Pallisco est confiée à une Cellule d'Aménagement, c'est-à-dire à un service spécifique interne à l'entreprise qui gère la faune et lutte contre les activités illégales. Les principales actions entreprises par cette cellule sont : i) l'éducation/sensibilisation ; ii) la surveillance des activités illégales ; iii) les mesures de conservation et; iv) les mesures palliatives. L'intervenant a rappelé qu'en tant que Société Forestière Certifiée, Pallisco est appelée à œuvrer pour la gestion durable de la faune dans leurs concessions forestières. Pallisco est souvent confronté à beaucoup de difficultés (logistique, technique et financière) et leur défi est de se doter d'outils nécessaires pour mener à bien cette mission.



Commentaires et questions

Monsieur Jean Avit a souhaité préciser que la taille maximum des concessions forestières au Cameroun est de 200 000 ha. La concession de Pallisco fait 340000 ha de superficie, car Pallisco travaille en partenariat avec deux autres concessions.

Monsieur Rufin Oko a demandé si les tentatives de Zones d'Intérêt Cynégétique à Gestion Communautaire (ZICGC) étaient restées au stade de tentative ou si elles avaient connu un échec.

Monsieur René Meigari a expliqué que les ZICGC au niveau de Pallisco étaient encore au stade de tentative expérimentale, car ils sont confrontés à des difficultés d'ordre technique et financière. Il a expliqué que ce sont les communautés locales qui doivent constituer le dossier d'acquisition de la ZICGC (mise en place de l'entité juridique, constitution du dossier, élaborer leur plan de gestion ZICGC etc.), et que le rôle de PALLISCO est de les appuyer dans cette démarche.

Madame Nathalie van Vliet a demandé si Monsieur René Meigari avait une idée de la part de protéines sauvages par rapport au reste des protéines dans la consommation des travailleurs de leur société.

Monsieur René Meigari a expliqué que des études ont été faites, mais les résultats n'ont pas encore été analysés. Par ailleurs, il a indiqué que Pallisco fait aussi un suivi au niveau des barrières de chantier pour suivre les prélèvements de la faune par les populations locales.

Monsieur Jean Baptiste Mamang a demandé comment se font les saisies et comment est impliquée l'administration forestière pour les saisies.

Monsieur René Meigari a indiqué que Pallisco possède une équipe interne de contrôle des activités illégales qui effectue les missions et fait des rapports réguliers. L'équipe de lutte anti-braconnage (MINFOF, Gendarmerie et Pallisco) descend sur le terrain pour mener les actions dans les zones ciblées.

Monsieur Claude Massimba a demandé quelles sont les leçons apprises de la mise en place d'alternatives de protéines.

Monsieur René Meigari a expliqué que la mise en place d'alternatives de protéines présente d'énormes difficultés, notamment liées aux habitudes culturelles et à la motivation des populations. Pallisco voudrait faire appel à des ONG spécialisées dans le petit élevage pour les appuyer dans leurs activités génératrices de protéines. La plus part des projets pilotes menés sur le terrain ne sont pas durables au delà de la période de financement du projet.

La gestion de la faune dans les forêts de production camerounaise: le *Wildlife Wood Project* (par Eric Arnhem, Zoological Society of London, Cameroun)

Selon Monsieur Eric Arnhem, les objectifs de la prise en compte de la faune dans les concessions forestières sont de i) tenter de maintenir les populations animales stables (espèces protégées/socio- économiquement importantes) et; ii) réduire l'impact des activités anthropiques.

L'intervenant a souligné les avantages et les inconvénients de différentes méthodes de suivi de la faune, notamment la méthode ARTS (Adaptive Recce Transect Sampling) , développée dans le cadre du Wildlife Wood Project, qui combine recces (ou marches de reconnaissance) et transects linéaires. Monsieur Arnhem a suggéré que pour réduire les impacts de

l'activité forestière, les mesures suivantes peuvent être proposées : i) contrôler l'accès aux concessions forestières; ii) réduire l'implication des travailleurs dans le braconnage; iii) mettre en place un règlement intérieur au niveau de la société et iv) mettre en place d'un système de transfert d'information et de collaboration entre l'administration, la société et les ONG.



Commentaires et questions

Monsieur Rufin Oko a commenté le fait qu'il y a peu d'études qui se préoccupent de l'effet de l'exploitation forestière sur le comportement des animaux comme les chimpanzés et les gorilles.

Monsieur Didier Bastin a demandé s'il n'y pas de risques de biais avec la méthode ARTS.

Monsieur Nicolas Picard a expliqué que le système ARTS peut faire gagner en variance dans le calcul de l'abondance (mais on « perd en biais ») avant de s'interroger sur la façon de corriger ce biais.

Monsieur Eric Arnhem a expliqué que toutes les données collectées par la méthode ARTS ne sont pas analysées de la même façon. Les données sur recces sont utilisées pour le calcul des indices kilométriques d'abondance (IKA), les données de transects étant utilisées pour calculer le nombre d'individus d'une population de chimpanzés, etc.

Monsieur Kama Pierre a demandé quelle est la méthode la plus avantageuse au vu de la comparaison qui a été faite ?

Monsieur Eric Arnhem a expliqué que ZSL a évalué les méthodes en fonction de leur « pragmatisme », leur coût et leur efficacité. La méthode ARTS apparait comme très avantageuse.

Partenariat secteur privé, gouvernement et ONG de conservation pour la gestion de la faune dans les concessions forestières nord Congo (par Messieurs Pierre Kama, Direction de la faune et des aires protégées et Richard Malonga, Wildlife Conservation Society)

Les présentateurs ont expliqué que le projet de gestion des écosystèmes périphériques au parc (PROGEPP) est le Partenariat entre le Gouvernement Congolais, la Congolaise Industrielle du Bois (CIB) et l'ONG internationale de Conservation (WCS) pour la gestion et la conservation de la faune sauvage dans la concession forestière périphérique au Parc National Noubalé Ndoki (PNNN). L'objectif du projet est de : i) gérer durablement les écosystèmes forestiers dans les concessions forestières situées à proximité du PNNN ; ii) protéger le PNNN des impacts néfastes de l'exploitation forestière en gérant la faune dans les concessions forestières en périphérie du PNNN et; iii) collaborer avec les populations riveraines pour une gestion



rationnelle de leurs terroirs. Le projet repose sur 6 composantes à savoir la création d'activités alternatives au braconnage, l'éducation/sensibilisation, la protection d'habitats sensibles, l'application de la loi, le suivi/recherche et la gestion adaptative. Les présentateurs ont souligné que les conditions pour la réussite de ce partenariat sont : i) engager la société dans le processus d'élaboration du plan d'aménagement ; ii) promouvoir la certification aux sociétés forestières. iii) établir un cadre de concertation et de résolution de conflits entre les différents partenaires ; iv) formuler des critiques constructives sur la base des données de terrain et; vi) sécuriser le financement des projets au moins pour les cinq premières années.

Commentaires et questions

Madame Nathalie van Vliet a demandé le montant du budget annuel du projet et les sources de financement.

Monsieur Richard Malonga a donné une estimation du budget annuel de 60 millions de CFA (soit environ 91600 euros) mis à disposition par la société forestière. En dehors de cela, l'initiative est également appuyée par des bailleurs de fonds comme l'OIBT, le service fédéral de la pêche et de la faune sauvage des Etats-Unis d'Amérique (USFWS), l'initiative pour le patrimoine mondial forestier d'Afrique Centrale (CAWFHI), le gouvernement congolais (véhicules, ressources humaines). Il a estimé qu'il faut compter 4 000 000 de CFA (environ 6100 euros) par éco-garde et par an.

Monsieur Eric Arnhem a souligné que cette expérience est très intéressante et a montré qu'une gestion de la faune dans les concessions forestières est possible, et que des résultats récents ont montré que l'on trouve plus de gorilles dans la concession de CIB que dans le Parc National.

Madame Armelle Akaga a demandé comment le projet a réalisé le zonage du territoire villageois et si l'augmentation potentielle de la population humaine dans le village a été prise en compte.

Monsieur Georges Ngassé a demandé quelle est la place des communautés locales dans le partenariat.

Monsieur Malonga Richard a répondu que le point sur les communautés locales est critique, car le projet avait reçu initialement des critiques d'ONG de droits de l'homme. Les communautés locales sont maintenant fortement impliquées dans le zonage.

Accords de gestion de la faune dans les massifs forestiers du nord – est Gabon (par Monsieur Gustave Mabazza, WWF, Gabon)

Monsieur Gustave Mabazza a présenté la zone d'étude dans le nord-est du Gabon. Après avoir décrit les activités mises en œuvre (la surveillance, la lutte anti braconnage, et la sensibilisation, l'intervenant a expliqué que les objectifs des accords de partenariat étaient de concilier les intérêts de la conservation et ceux des autres acteurs (exploitants forestiers et populations locales) et d'arrêter l'utilisation de véhicules motorisés pour les besoins de chasse dans les concessions forestières de la zone. Les perspectives de cette initiative sont d'impulser une nouvelle motivation sur le terrain (Agence Nationale des Parcs Nationaux, ANPN ; Ministère des Eaux et Forêts, MINEF), de former des équipes ANPN, MINEF/Direction de la Faune et de la Chasse, DFC, Gendarmerie ; de motiver la contribution financière des exploitants forestiers aux coûts des brigades mobiles (cf. Rougier); de mettre un accent particulier sur la gestion et la qualité physique des barrières; de renforcer la collaboration avec la justice et les forces de sécurité et de défense, et ; de faire le suivi annuel des protocoles d'entente avec des indicateurs de suivi.



Commentaires et questions

Monsieur Rufin Oko a demandé comment le WWF gère le nombre élevé d'acteurs impliqués dans les partenariats ?

Monsieur Jean Batiste Mamang a demandé, à propos des activités militaires dans les concessions forestières, comment se gère cette situation.

Monsieur Gustave Mabazza a expliqué qu'un arrêté interdit les activités militaires dans les concessions forestières. Des agents de l'ANPN ont saisi des militaires qui chassaient. Cela a conduit à de fortes tensions, un agent de l'ANPN ayant été interpellé et les issues de « l'anecdote » sont inconnues. Pour réduire ce genre d'incidents, le WWF sensibilise les autorités à Makokou, y compris le chef de service militaire.

Obligations légales concernant la prise en compte de la faune dans les concessions forestières (par Tim Rayden, WCS, Gabon)

Monsieur Tim Rayden a présenté les résultats de son analyse des textes législatifs du Gabon. La législation gabonaise mentionne la fermeture des accès routiers, la présence de gardes permanents et la mise en place de mesures spécifiques pour le contrôle de la chasse (définition et délimitation des zones villageoises/usage coutumiers ; éducation environnementale (personnel et populations locales) ; patrouilles avec ou par les Eaux et Forêts et/ou l'ANPN). Cependant, aucun élément de la loi n'exige le suivi de l'efficacité des actions. Monsieur Tim Rayden a suggéré que la gestion de la faune doit se faire sous forme d'un système adaptatif avec des techniques standardisées pour le suivi de la pression humaine et de la chasse ; le suivi régulier de la présence et de la distribution de la faune ; la collaboration avec une partie indépendante pour le suivi, l'analyse des données et le développement des mesures.



Commentaires et questions

Monsieur Francois Kapa a demandé si en dehors de la loi forestière, le Gabon avait aussi une loi sur la conservation de la nature.

Monsieur Tim Rayden a expliqué que le Gabon a également une loi sur la chasse, mais que cette dernière n'est pas spécifique aux concessions forestières.

Madame Nathalie van Vliet a demandé aux représentants des Ministères des autres pays (RCA, Congo, Cameroun et RDC) comment leur législation prenait en compte la faune dans les concessions forestières. Cette question a été laissée après les exposés du Cameroun et de la RCA sur ce sujet.

Prise en compte de la faune sauvage dans les concessions forestières (cas du Permis d'Exploitation et d'Aménagement :PEA 169 Forêt de Ngotto attribué aux Industries Forestières de Batalimo en République Centrafricaine (par Monsieur Georges Ngassé , RCA)

Après avoir présenté la situation des concessions forestières en RCA, ainsi que l'historique en terme d'aménagement forestier, Monsieur Georges Ngassé a décrit deux exemples de collaboration multi acteurs pour la gestion de la faune : i) la chasse sportive (Buffle rouge *Syncerus caffer nanus*) et ; ii) la chasse communautaire (Institut Français pour la Biodiversité/ECOFAC/communautés locales). Il a également décrit les activités prévues pour améliorer ces partenariats, à savoir : i) l'amélioration de la synergie entre les parties prenantes (favoriser les échanges et le renforcement des capacités des communautés; appropriation de la gestion des terroirs par les communautés); ii) la stimulation d'activités génératrices de revenus (mise en place de fonds d'entreprise communautaire; contribution au développement de l'éco tourisme; amélioration des revenus des ménages; reboisement des parcelles cultivées et jachères en palmeraie); et iii) la réduction de la pression sur les ressources fauniques (conversion des braconniers en ecogardes; suivi de l'évolution de la faune ; dénonciation des chasseurs allogènes).



Commentaires et questions

Monsieur Rufin Oko a demandé si les problèmes liés à la crise, par exemple, pouvaient augmenter le braconnage étant donné que certains travailleurs licenciés se reconvertissent en chasseurs.

Monsieur Ngassé a expliqué que certaines mesures ont été proposées pour éviter ce problème, ces mesures étant par exemple incluses dans la révision du code du travail qui limite le nombre de recrutements temporaires.

Législation faunique et aménagement des concessions forestières au Cameroun (par Monsieur Joseph Tiebou, Direction de la faune, Cameroun)

Monsieur Joseph Tiebou a montré que la législation Camerounaise en matière de faune exige un plan d'aménagement et l'application d'un cahier des charges sur la faune dans les concessions forestières. Ce cahier des charges spécifie des mesures répressives (contrôle des mouvements humains au sein des concessions forestières ; interdiction de la chasse sur les lieux de travail ; interdiction de transport de la venaison ; lutte anti-braconnage), des mesures accompagnatrices (plans de gestion de la chasse incluant une chasse à pied autorisée autour des bases-vies, développement d'initiatives visant à fournir autant une alternative économique à la chasse, et des mesures conservatrices (essentiellement dans la délimitation de séries de conservation au sein de la concession ; la pratique de techniques d'exploitation qui tient compte de la richesse de la faune ; des cartes ou des données actualisées sur la répartition des espèces menacées, rares ou endémiques). Les principales contraintes pour l'application des textes législatifs au Cameroun sont : i) le problème du nombre de personnel qualifié et de la clarification des tâches de chacun (ii) le manque de moyens matériels ; iii) le suivi des aménagements est plus focalisé sur les aspects de gestion forestière à la Direction des Forêts que sur les aspects faune ; iv) la superposition des Zones d'Intérêt Cynégétique (ZIC) et des Zones d'Intérêt Cynégétique à Gestion Communautaire (ZICGC) sur des UFA et; v) la non adhésion de certains exploitants forestiers (exception faite de ceux impliqués dans la certification). Monsieur Joseph Tiebou a finalement souligné que, dans le cadre de la révision de la loi, il est nécessaire d'adopter une législation qui privilégie une approche intégrée de la gestion de la faune dans les massifs forestiers.



Commentaires et questions

Monsieur Eric Arnhem a demandé quelle est l'interprétation de l'article 53 de l'arrêté 222 sur la responsabilité des concessionnaires forestiers au Cameroun

Monsieur Jean Avit a répondu que selon la loi de 1994, l'état doit inventorier avant d'attribuer une concession, mais finalement l'état s'est déresponsabilisé de cette charge sur les concessions. Ce sont les concessions qui réalisent les inventaires, mais l'état reste en amont pour valider les inventaires et le plan d'aménagement. La révision de la loi actuelle prendra en compte ces réalités. Par ailleurs, le concessionnaire est responsable de la gestion de la faune dans sa concession, si les employés sont impliqués dans le braconnage. Lorsque le concessionnaire fait un inventaire, les données doivent prévoir des zones de conservation.

Monsieur Jean Claude Nguingui a demandé si le récent arrêté pris par les autorités camerounaises sur le commerce de viande de brousse autorise de commercialiser la viande de brousse dans les concessions forestières.

Monsieur Joseph Tiebou a répondu que la chasse au Cameroun n'est pas interdite mais réglementée. Si la chasse se fait de façon légale alors la viande de brousse peut aussi être commercialisée légalement : les mairies devront mettre en place des marchés légaux de viande de brousse accessible aux vendeuses qui auront obtenu un permis spécifique.

Monsieur Didier Bastin a demandé comment s'articule l'article 222 lorsqu'il y a superposition des concessions cynégétiques et forestières. Le concessionnaire est responsable (art 222) alors que ce sont les safaris qui tirent profit de la faune. Par ailleurs, il a demandé comment expliquer que l'éléphant est à la fois inscrit en classe A et B au Cameroun.

Monsieur Jean Avit a expliqué que le guide de chasse a la responsabilité du plan de gestion. Le canevas de plan de gestion pour les guides de chasse est en préparation. Le canevas dit « qu'ils » doivent faire des inventaires pour attribuer des quotas et des plans de tir. D'après la législation camerounaise, les éléphants dont les pointes sont inférieures à 5kg sont en classe A alors que les autres (pointes supérieures à 5kg) sont en classe B. Ceci pose un problème entre les conversationnistes et ceux qui souhaitent que l'on puisse exploiter l'éléphant. La nouvelle loi devra trancher sur la solution à adopter.

3. Travaux de groupes (phase 1)

Le facilitateur a décrit l'objectif des travaux de groupes de l'après midi de la journée 1 qui était de discuter de ce que l'on entend par « bonne prise en compte » de la faune dans les concessions forestières, et comment cela se décline en terme de résultats attendus. Les termes de référence étaient les suivants :

- Désigner un secrétaire et un représentant pour chaque groupe ;
- Quand vous pensez à l'expression « bonne prise en compte » de la faune dans les concessions forestières, quels sont les mots qui vous viennent à l'esprit ?;
- A partir de là, proposer les résultats attendus (8 maximum) d'une « bonne prise en compte » de la faune dans les concessions forestières ;
- Décliner ces résultats sous forme d'activités prioritaires et pertinentes (une dizaine au maximum) ;
- Préparer une présentation Power Point pour la restitution (liste des mots, la liste des critères et la liste des activités).

Trois groupes de travail ont été constitués par le facilitateur de façon à équilibrer les origines et les affiliations entre les groupes. Le travail de groupe a duré 3 heures en incluant la restitution.

Pour guider la restitution, le facilitateur a posé à l'ensemble des participants, et pour chaque présentation, les trois questions suivantes :

1. Est-ce qu'il y a quelque chose qui vous dérange absolument dans la liste de résultats proposés par le groupe ?;
2. Est-ce qu'il y a quelque chose qui manque dans la liste de résultats proposés par le groupe ?;
3. Avez-vous d'autres remarques ou êtes-vous d'accord pour valider les résultats du groupe ?



Photos 2 et 3 : Groupes de travail de la journée 1

Journée 2

4. Restitution de la journée 1 et introduction de la journée 2

Le facilitateur a fait un rapide compte rendu de la journée 1. Neuf exposés ont été présentés dans la matinée de la première journée. Ces présentations ont permis de : i) partager les initiatives innovantes (expériences pratiques); ii) partager les contraintes des différents acteurs dans les activités de prise en compte de la faune sauvage dans les concessions forestières et; iii) discuter sur les normes nationales en matière de gestion de la faune (Cameroun et RCA). Les travaux de groupes de la journée 1 ont permis d'entamer la discussion sur la définition de la « bonne prise en compte » de la faune dans les concessions forestières sous forme de résultats attendus.

Le facilitateur a ensuite présenté l'agenda de la journée 2 qui a été validé par les participants.

Commentaires et questions

Monsieur Eric Arnhem a demandé pourquoi nous sommes passés de la « gestion » de la faune à la « bonne prise en compte » de la faune dans les concessions forestières. Est-ce un constat d'échec ? Est-il impossible de gérer la faune dans les concessions forestières ? Est-ce plus facile de se contenter de la prendre en compte ?

Monsieur Eric Forni a répondu qu'on ne gère pas la faune, ce qu'on fait au mieux c'est la lutte contre le braconnage, la lutte contre les impacts de l'exploitation forestière sur la faune.

Monsieur Didier Bastin a apprécié le fait que l'on bascule de la « gestion » de la faune vers la « prise en compte » de la faune, car il ne faudrait pas croire que les sociétés forestières vont gérer la faune (dans le sens faire des réintroductions, des abattages, etc).

Monsieur Rufin Oko a ajouté que les concessions forestières ne peuvent pas gérer la faune car elles ne tirent pas d'avantage direct de celle-ci.

5. Travaux de groupes de la matinée de la journée 2 (phase 2)

Les termes de référence des groupes étaient les suivants :

- Proposer une définition de la « bonne prise en compte » de la faune dans les concessions forestières;
- Suggérer, pour les activités mentionnées et validées lors des travaux de groupes (phase 1) de la veille, la responsabilité des acteurs et l'échelle d'intervention (sous forme du canevas ci-dessous) :

Activités	Acteurs concernés et niveaux de responsabilité	Echelle d'intervention (concessions, paysage/massif forestier, national, régional, international)
-----------	--	---

Les travaux se sont déroulés en trois groupes (les mêmes groupes de la veille). Le travail de groupes a duré 3 heures en incluant la restitution. Chaque groupe a été chargé de travailler sur une série d'activités différentes de façon à être complémentaires. Lors de la restitution de chaque groupe, les participants ont été invités à poser des questions d'éclaircissement, le cas échéant de discuter de certains éléments manquants ou non appropriés et enfin, de valider le travail fait par les groupes.

6. Travaux de groupes de l'après midi de la journée 2 (phase 3)

Les termes de référence des groupes de travail de l'après-midi de la journée 2 étaient les suivants :

- Désigner un secrétaire et un représentant pour chaque groupe ;
- Faire un « brainstorming » sur les contraintes qui freinent la prise en compte de la faune dans les concessions forestières et proposer des solutions, les acteurs impliqués et l'échelle d'intervention ;
- Le cas échéant, grouper les idées par thème (par exemples: problèmes de gouvernance, problèmes techniques, problèmes budgétaires...) ;
- Préparer une présentation power point pour la restitution.

Comme pour les travaux de la journée 1, trois groupes de travail ont été constitués (nouvelle constitution des groupes) par le facilitateur de façon à équilibrer les origines et affiliations entre les groupes. Le travail de groupe a duré 3 heures en incluant la restitution.

Pour guider la restitution, le facilitateur a posé à l'ensemble des participants , et pour chaque présentation, les trois questions suivantes :

1. Est-ce qu'il y a quelque chose qui vous dérange absolument dans la liste des contraintes et solutions proposées par le groupe ?
2. Est-ce qu'il y a quelque chose qui manque dans la liste des contraintes et solutions proposées par le groupe ?
3. Avez-vous d'autres remarques ou êtes-vous d'accord pour valider les résultats du groupe ?

Journée 3

7. Restitution de la journée 2 et introduction de la journée 3

Le facilitateur a rappelé les résultats obtenus pendant la journée 2. Il a souligné qu'une définition de la « bonne prise en compte » de la faune dans les concessions forestières a été approuvée par l'ensemble des participants. Les travaux de la matinée de la veille ont permis de compléter le tableau comportant les résultats attendus, les activités, les acteurs concernés et l'échelle d'intervention. Dans l'après-midi, le travail de groupe avait permis d'identifier des contraintes ou autrement dit, des hypothèses qui, si elles n'étaient pas vérifiées, pourraient faire en sorte que la faune ne puisse pas être « bien prise en

compte » dans les concessions forestières. Des solutions ont été proposées pour mieux prendre en compte ces contraintes.

Le facilitateur a ensuite introduit l'agenda de la journée 3 qui se décomposait en trois parties majeures : i) des travaux de groupes pour proposer des indicateurs de succès pour chacune des activités proposées dans la journée 1 et 2 ; ii) un exercice participatif pour noter les activités proposées pour les lignes directrices par ordre de priorité et iii) l'introduction de SYVBAC et la discussion avec les participants sur la contribution potentielle des sociétés forestières au SYVBAC, et la contribution potentielle de SYVBAC à un suivi de la prise en compte de la faune dans les concessions forestières.

8. Travaux de groupes de la journée 3

Les termes de référence des travaux de groupe de la journée 3 étaient les suivants :

- Désigner un secrétaire et un représentant pour chaque groupe ;
- Définir des indicateurs simples, faciles à mesurer pour chacune des activités issues des travaux de groupes 1 et 2 ;
- Préparer une présentation power point pour la restitution.

Les travaux se sont déroulés en trois groupes. Le travail de groupes a duré 3 heures en incluant la restitution. Chaque groupe a été chargé de travailler sur une série d'activités différentes de façon à être complémentaires. Lors de la restitution de chaque groupe, les participants ont été invités à poser des questions d'éclaircissement, le cas échéant de discuter de certains éléments manquants ou non appropriés et enfin, de valider le travail fait par les autres groupes.



Photos 4 et 5 : Travaux de groupe de la journée 3

9. Notation des activités par ordre de priorité

Pour cette activité, le facilitateur a invité les participants à se rapprocher du tableau en demi cercle et de réaliser un exercice de notation des activités listées dans les journées 1 et 2. Chaque participant a reçu trois étiquettes de couleur qu'il devait placer sur un tableau central où étaient affichées des activités qui lui semblaient les plus importantes ou prioritaires. A la fin de cet exercice, le facilitateur a procédé au comptage des points par activité pour dégager les activités ressenties comme prioritaires de façon globale par les participants.



Photo 6 : Vote des participants pour définir les activités des lignes directrices qui apparaissent comme prioritaires

10. Présentation du SYVBAC et discussions

Madame Nathalie van Vliet a présenté le Système de Suivi de la filière viande de brousse pour l'Afrique Centrale (SYVBAC). Elle a détaillé les étapes pour le développement de ce système de suivi, qui ont eu lieu à l'initiative de TRAFFIC avec la contribution de nombreux partenaires et les bailleurs de fonds (AFD, BMZ et WWF). Elle a souligné que le SYVBAC a pour objectif de générer l'information nécessaire pour appuyer la prise de décision dans le développement de politiques qui visent une utilisation durable de la viande de brousse. Elle a montré que le système couvre tous les niveaux de la filière et s'intéresse aux éléments du contexte qui tirent ou freinent la demande de viande de brousse, à la pression exercée sur la ressource, à l'état de la faune et de la vie des populations humaines et enfin aux réponses apportées par les différents acteurs.



Photo 7 : Présentation du SYVBAC par Nathalie Van Vliet (TRAFFIC)

Madame Nathalie van Vliet a présenté le Système de Suivi de la filière viande de brousse pour l'Afrique Centrale (SYVBAC). Elle a détaillé les étapes pour le développement de ce système de suivi, qui ont eu lieu à l'initiative de TRAFFIC avec la contribution de nombreux partenaires et les bailleurs de fonds (AFD, BMZ et WWF). Elle a souligné que le SYVBAC a pour objectif de générer l'information nécessaire pour appuyer la prise de décision dans le développement de politiques qui visent une utilisation durable de la viande de brousse. Elle a montré que le système couvre tous les niveaux de la filière et s'intéresse aux éléments du contexte qui tirent ou freinent la demande de viande de brousse, à la pression exercée sur la ressource, à l'état de la faune et de la vie des populations humaines et enfin aux réponses apportées par les différents acteurs. SYVBAC fonctionnera sous l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC) avec le même mode de fonctionnement que les indicateurs de production forestière : des groupes focaux « viande de brousse » dans chaque pays pour collecter les indicateurs collectés à l'échelle nationale, et des partenariats à l'échelle des sites (avec des ONG, concessions forestières ...) pour les indicateurs pertinents au niveau des sites. Madame Nathalie van Vliet a ensuite invité les participants à partager leurs commentaires ou questions ainsi qu'à discuter de la collaboration potentielle des sociétés forestières au SYVBAC.

Commentaires et questions

Monsieur Jean Claude Nguingiri a partagé trois commentaires :

- Est-ce que des étapes pilotes de mise en oeuvre du SYVBAC sont prévues ? Il serait opportun de passer par cette étape pilote avant de mettre en place le système de façon définitive sur l'ensemble des sites couverts par SYVBAC.
- Est-ce que ce ne serait pas opportun de faire valider le SYVBAC en conseil des Ministres avant d'aller plus loin dans la mise en oeuvre ?
- Il existe une initiative gabonaise pour un système de suivi de la viande de brousse. Comment coordonner SYVBAC et l'initiative nationale du Gabon ?

Madame Nathalie van Vliet a remercié ces commentaires très constructifs et répondu que TRAFFIC est à la recherche de financements pour la phase de test du SYVBAC sur des sites pilotes. La coordination avec l'initiative gabonaise se fera à travers le point focal viande de brousse du Gabon qui a participé au développement du SYVBAC.

Monsieur Eric Forni a demandé s'il existe une méthodologie de collecte pour chacun des indicateurs.

Madame Nathalie van Vliet a expliqué que SYVBAC va commencer à travailler de façon opportuniste avec les données déjà collectées (donc pas de maîtrise de la méthodologie). Cependant, et au fur et à mesure du développement de SYVBAC, l'idée est de prévoir des sites de collecte permanents qui collectent tous l'information avec la même méthodologie standard. Elle a aussi indiqué que la base de données permettra, pour chaque indicateur renseigné, de donner une indication de la méthodologie utilisée pour obtenir le résultat.

Madame Sophie Drou a demandé pourquoi le SYVBAC se focalise sur la viande de brousse et non pas sur la faune en générale (incluant le commerce d'ivoire, de peaux...).

Monsieur Jean Avit a constaté que cet outil peut permettre de catalyser l'information liée à la viande de brousse. Au Cameroun, il existe un système de contrôle forestier, mais qui n'inclue pas les aspects faune. Le Cameroun pourrait alors inclure cet aspect pour le SYVBAC.

11. Clôture de l'atelier

Madame Anne Marie Ndong Obiang a clôturé l'atelier en félicitant l'ensemble des participants pour les avancées faites aux cours de ces trois jours en ce qui concerne la définition de lignes directrices pour la prise en compte de la faune dans les concessions forestières et la contribution que SYVBAC pourra avoir pour le suivi des activités liées à la faune et au commerce de viande de brousse dans les concessions forestières.

RESULTATS

1. Définition d'une « bonne prise en compte » de la faune dans les concessions forestières

Les participants ont travaillé conjointement sur la définition de la « bonne prise en compte » de la faune dans les concessions forestières. La définition suivante a fait le consensus de toutes les parties prenantes.

« Une gestion qui prend bien en compte la faune dans les concessions forestières est une gestion qui ... »:

- réduit les impacts inévitables et annule les impacts évitables de l'exploitation forestière;
- contribue aux efforts globaux de conservation de la faune et des habitats particuliers/sensibles ;
- valorise de façon durable le potentiel faunique pour les espèces non protégées;
- implique une responsabilité partagée et formalisée de toutes les parties prenantes ;
- suppose la mise en œuvre effective d'une stratégie adaptée et efficace, qui sous-entend un plan d'action, des moyens, des activités et des résultats vérifiables et mesurables où chaque acteur joue son rôle.

2. Lignes directrices pour une meilleure prise en compte de la faune par les concessions forestières

Les participants ont souligné qu'une bonne prise en compte de la faune dans les concessions forestières passait par l'atteinte des quatre résultats suivants :

- **Les lois sur la faune dans les concessions forestières existent, sont connues et respectées ;**
- **Une procédure interne existe au sein des entreprises pour la prise en compte de la faune dans les concessions forestières ;**
- **Les mesures de gestion sont prises sur la base d'informations générées localement (informations scientifiques et empiriques) ;**
- **La gestion est participative, intégrée et adaptative.**

Les tableaux suivants décrivent pour chacun de ces résultats visés, les activités à mener et les indicateurs de succès, pour une « bonne prise en compte » de la faune dans les concessions forestières par l'ensemble des acteurs.

Tableau 1 : Les lois sur la faune dans les concessions forestières existent, sont connues et respectées

Résultat attendu	Activités	Indicateurs de succès	Acteurs responsables	Echelle d'intervention
<p>Les lois sur la gestion de la faune dans les concessions forestières existent, sont connues et respectées</p>	<p>Clarifier et compléter le cadre légal et réglementaire de la prise en compte de la faune dans les concessions forestières en incluant un cahier des charges pour la gestion de la faune dans les concessions forestières</p>	<p>Existence de textes réglementaires complémentaires clarifiant les exigences minimales dans la prise en compte de la faune dans les concessions forestières</p> <p>Existence d'un cahier de charge comprenant les dispositions relatives à la bonne prise en compte de la faune dans les concessions forestières</p> <p>Existence de textes de loi qui prévoient des mécanismes participatifs de co-gestion de la faune</p>	<p>Administration</p>	<p>Nationale</p>
	<p>Informier et éduquer les travailleurs des concessions forestières par rapport aux lois en vigueur en matière de faune et aux sanctions encourues en cas de non respect de la loi</p>	<p>Nombre de campagnes de sensibilisation / d'information</p> <p>Nombre de support d'information (brochure, panneaux, posters...)</p>	<p>Administration</p>	<p>Locale</p>
	<p>Informier et éduquer la population locale par rapport aux lois en vigueur en matière de faune et aux sanctions encourues en cas de non respect de la loi</p>	<p>Nombre de campagnes de sensibilisation</p> <p>Nombre de support d'information (brochure, panneaux, posters...)</p>	<p>Administration</p>	<p>Locale</p>
	<p>Mettre en œuvre des patrouilles de lutte contre le braconnage</p>	<p>Existence d'un programme de patrouilles</p> <p>Existence de rapports de patrouilles</p> <p>Existence d'une base de données des saisies (espèces, engins, localisation)</p>	<p>Administration</p>	<p>Locale</p>
	<p>Veiller à l'aboutissement des procès verbaux (sanctions)</p>	<p>Proportion de procès verbaux qui aboutissent à une audience en tribunal et à une poursuite judiciaire à l'encontre des contrevenants, le cas échéant</p>	<p>Administration</p>	<p>Nationale</p>

Tableau 2 : Une procédure interne existe au sein des entreprises pour la prise en compte de la faune dans les concessions forestières

Résultat attendu	Activités	Indicateurs de succès	Acteurs responsables	Echelle d'intervention
<p>Une procédure interne existe au sein des entreprises pour la prise en compte de la faune dans les concessions forestières</p>	<p>Mettre en place et divulguer le règlement intérieur en ce qui concerne la chasse, le transport et la commerce de viande de brousse</p>	<p>Existence d'un règlement intérieur</p> <p>Existence de clauses relatives à la faune dans le règlement intérieur</p> <p>Pourcentage des travailleurs ayant été sensibilisés sur le contenu du règlement intérieur avec des méthodes de vulgarisation multiples et adaptés (réunions, documents...)</p>	<p>Exploitant forestier</p>	<p>Locale</p>
	<p>Elaborer, divulguer et mettre en oeuvre un manuel des procédures de prise en compte de la faune adaptée au statut des espèces (espèces intégralement protégées et espèces qui ont un intérêt socio économique important...)</p>	<p>Existence d'un manuel de procédures</p> <p>Pourcentage des travailleurs ayant été formés pour mettre en application le manuel de procédures</p>	<p>Exploitant forestier</p>	<p>Locale</p>
	<p>Veiller au respect du règlement intérieur (opérations coup de poing, contrôle inopinés)</p>	<p>Existence d'un programme de contrôles réguliers</p> <p>Nombre de contrôles et constats d'infractions</p>	<p>Exploitant forestier</p>	<p>Locale</p>

Tableau 3 : Les mesures de gestion sont prises sur la base d'informations générées localement (informations scientifiques et empiriques)

Résultat attendu	Activités	Indicateurs de succès	Acteurs responsables	Echelle d'intervention
Des mesures de gestion sont prises sur la base d'informations générées localement (informations scientifiques et empiriques)	Réaliser des inventaires qui permettent de rendre compte de l'abondance et la distribution des espèces de grands mammifères	Existence d'une base de données et des rapports d'inventaires/recensements	Exploitant forestier	Locale
	Monitoring et études d'impact sur la faune dans les concessions forestières	Existence d'un protocole pour le suivi de la faune (espèces protégées, espèces économiquement importantes) et pour le suivi des impacts sur la faune des activités anthropiques liées directement ou indirectement à l'exploitation forestière (chasse illégale, commerce et transport illégal de viande de brousse, perturbations directes liées aux routes ou aux engins....).	Exploitant forestier avec l'appui des Instituts de recherche nationaux	Locale
		Existence de rapports réguliers d'études d'impact basées sur les informations générées par le système de suivi	Exploitant forestier	Locale
	Monitoring pour les espèces intégralement et partiellement protégées	Existence d'un protocole de suivi à long terme et à l'échelle des massifs forestiers de la faune intégralement et partiellement protégée	Administrations avec l'appui des Instituts de recherche nationaux	Massif forestier

Tableau 4 : La gestion est participative, intégrée et adaptative

Résultat attendu	Activités	Indicateurs de succès	Acteurs responsables	Echelle d'intervention
La gestion est participative, intégrée et adaptative	Impliquer les populations locales dans les plans de gestion	Existence de comités locaux de gestion Présence des représentants de tous les groupes (pygmés, bantous...) des populations locales dans les comités de gestion	Administration	Locale
		Rôle de ces représentants dans les instances de décision	Communautés locales	Locale
		Existence de partenariats formalisés (contrat, MoU...) et en accord avec les législations nationales	Exploitants; Administration; Société civile; Communautés locales	Locale
	Mettre en place des partenariats durables avec les institutions compétentes	Régularité des échanges entre partenaires	Exploitants; Administration; Société civile; Communautés locales	Locale
		Renouvellement et réorientation des partenariats sur la base des informations générées localement (suivi d'impact, monitoring de la faune, ...)	Exploitants; Administration; Société civile; Communautés locales	Locale
	Mettre en place des plateformes de concertation entre acteurs	Existence de plateformes fonctionnelles de gestion participatives et multi acteurs	Administration	Locale
	Réviser le manuel de procédures de prise en compte de la faune sur la base des informations générées localement (suivi d'impact, monitoring de la faune, ...)	Renouvellement et réorientation des manuels de procédure sur la base des informations générées localement (suivi d'impact, monitoring de la faune, ...)	Exploitant forestier	Locale

3. Activités prioritaires

Les activités qui sont apparues comme prioritaires pour l'ensemble des participants sont les suivantes (voir également tableau 5 ci-après) :

Pour l'administration :

1. Clarifier et compléter le cadre légal et réglementaire de la prise en compte de la faune dans les concessions forestières en incluant un cahier des charges pour la gestion de la faune dans les concessions forestières ;
2. Mettre en œuvre des patrouilles de lutte contre le braconnage dans les concessions forestières ;
3. Informer et éduquer les populations locales des lois en vigueur en matière de faune et des sanctions encourues en cas de non respect de ces lois.

Pour les exploitant forestiers

1. Mettre en place des partenariats durables avec l'administration et les institutions compétentes ;
2. Veiller à respecter le règlement intérieur (opérations coup de poing, contrôles inopinés...).

Pour les communautés locales :

1. S'impliquer dans la définition des plans de gestion de la faune.

Pour les ONG et les bailleurs de fonds :

Les participants ont considéré que les ONG et bailleurs de fond n'ont pas la responsabilité principale sur les activités mentionnées dans les lignes directrices, mais devraient cependant venir en appui financier ou technique aux exploitants forestiers, aux institutions gouvernementales et aux communautés locales pour les aider à mettre en œuvre les activités pour lesquelles ils sont responsables.

Tableau 5 : Liste des activités et résultats des votes pour définir les activités les plus prioritaires

Acteurs	Activités	Vote*
Administration	Clarifier et compléter le cadre légal et réglementaire de la prise en compte de la faune dans les concessions forestières en incluant un cahier des charges pour la gestion de la faune dans les concessions forestières	15
	Informier et éduquer les travailleurs des concessions forestières des lois en vigueur en matière de faune et des sanctions encourues en cas de non respect de la loi	3
	Informier et éduquer la population locale des lois en vigueur en matière de faune et des sanctions encourues en cas de non respect de la loi	5
	Mettre en œuvre des patrouilles de lutte contre le braconnage	8
	Veiller à l'aboutissement des procès verbaux (sanctions)	1
	Sécuriser des financements à long terme pour les activités liées à la faune	0
	Former des agents de l'administration aux techniques d'inventaires, d'enquêtes, de cartographie et de suivi	0
	Mettre en place des partenariats durables avec les exploitants et autres institutions compétentes	2
	Mettre en place des plateformes de concertation entre les acteurs	0
	Impliquer les populations locales dans les plans de gestion	1
	Mettre en place des partenariats durables avec les institutions compétentes	0
	Monitoring pour les espèces intégralement et partiellement protégées	1
Exploitant forestier	Mettre en place et divulguer le règlement intérieur en ce qui concerne la chasse, le transport et la commerce de viande de brousse	2
	Elaborer, divulguer et mettre en oeuvre un manuel des procédures de prise en compte de la faune adaptée au statut des espèces (espèces intégralement protégées et espèces qui ont un intérêt socio économiquement important...)	1
	Veiller à respecter du règlement intérieur (opérations coup de poing, contrôle inopinés...)	5
	Sécuriser des financements à long terme pour les activités faune	1
	Formation des agents des concessions forestières aux techniques d'inventaires, d'enquêtes, de cartographie et de suivi	0
	Mettre en place des partenariats durables avec l'administration et les institutions compétentes	6
	Réviser le manuel de procédures sur la base des informations générées localement (suivi d'impact, monitoring de la faune,...)	2
	Réaliser des inventaires qui permettent de rendre compte de l'abondance et la distribution des espèces de grands mammifères	0
Monitoring et études d'impact sur la faune dans les concessions forestières	2	
Communautés locales	S'impliquer dans la définition des plans de gestion de la faune	9
	Participer à des partenariats durables avec les exploitants, les administrations et les institutions compétentes	2
Institutions de recherche	Monitoring à long terme et à l'échelle des massifs forestiers pour les espèces intégralement et partiellement protégées	1

***le nombre attribué correspond au nombre total de votes attribués par l'ensemble des participants pour une activité donnée (cf. page 24)**

4. Contraintes majeures à la mise en pratique des lignes directrices, et solutions envisagées

Le tableau suivant met en avant les contraintes majeures qui peuvent freiner la réalisation des lignes directrices telles que décrites précédemment, ainsi que les solutions associées, les acteurs concernés et l'échelle d'intervention.

Tableau 6 : Contraintes principales, solutions, acteurs concernés et échelles d'intervention

Contraintes principales	Solutions spécifiques	Acteurs concernés	Echelle d'intervention
Mauvaise gouvernance, influence des élites et corruption	Sensibiliser les élites	Société civile	Nationale
	Renforcer la gouvernance au niveau local	Administration	Nationale et locale
	Renforcer les processus de contrôle de l'application des lois et règlements intérieurs	Administration et exploitant forestier	Nationale et locale
Manque de motivation pour une bonne prise en compte de la faune dans les concessions forestières	Créer des mécanismes d'incitation pour la prise en compte de la faune (subventions...)	Bailleurs de fonds internationaux	Internationale
	Renforcer les capacités au sein de l'administration et du secteur forestier	Administration et exploitant forestier	Nationale et locale
	Sensibilisation de toute la population	Administration et société civile	Nationale
Flou dans la répartition des responsabilités entre les acteurs	Responsabiliser les acteurs	Société civile	Nationale
Coûts élevés et moyens insuffisants pour une bonne prise en compte de la faune dans les concessions forestières	Allocation d'un budget adéquat	Administration et exploitant forestier	Nationale et locale
	Meilleure répartition et utilisation des revenus d'exploitation	Administration et exploitant forestier	Nationale et locale
	Recherche de subventions	Administration et exploitant forestier	Nationale et locale
	Rechercher et établir des partenariats	Administration et exploitant forestier	Locale
	Recherche de financements	Administration et exploitant forestier	Nationale et locale
Importance de la faune dans l'alimentation, la santé et l'économie des populations locales	En tenir compte dans la gestion de la faune	Administration, exploitant forestier, société civile	Nationale et locale
	Mettre en place des économes / élevage/ activités alternatives	Exploitant forestier	Locale
	Sensibilisation, Education environnementale	Société civile	Nationale
Forte demande urbaine de « viande de brousse » et manque de maîtrise de la filière	Sensibilisation auprès des consommateurs urbains	Société civile	Nationale
	Meilleure connaissance et suivi de la filière : chasseurs,	Instituts de recherche et	Nationale

	transporteurs, vendeurs, restaurants	Société civile	
Manque de protocoles scientifiques standard pour le suivi et la gestion de la faune	Développer les recherches scientifiques	Institutions de recherche	Régionale

5. SYVBAC et contribution potentielle au suivi de la bonne prise en compte de la faune dans les concessions forestières

La discussion autour du rôle de SYVBAC pour le suivi de la prise en compte de la faune dans les concessions forestières et la contribution potentielle des sociétés forestières au SYVBAC a abouti aux recommandations et conclusions suivantes :

- Les sociétés forestières considèrent que contribuer au SYVBAC pourrait leur permettre d'avoir accès à l'information sur la faune et les aider pour leur prise de décision concernant le manuel de procédure pour la faune ;
- Les sociétés forestières ont reçu positivement le fait d'encren leur démarche de prise en compte de la faune dans quelque chose de concret comme le SYVBAC, qui sera légitime dans la sous région et fonctionnera sous la COMIFAC ;
- La sécurisation de fonds pour la phase pilote et le développement concret de SYVBAC est prioritaire pour que les sociétés forestières sentent qu'elles s'engagent dans un processus durable qui tient la route ;
- Les sociétés forestières ne renseigneront pas tous les indicateurs au niveau des sites à la fois, car cela leur demanderait un travail qui dépasse leur capacité. SYVBAC pourrait bénéficier des informations déjà générées localement sans forcément que cela implique de collecter des données supplémentaires pour les autres indicateurs. Toutes les concessions forestières ne renseigneront donc pas les mêmes indicateurs (échantillonnage opportuniste) ;
- Certains indicateurs développés lors de cet atelier pour une « bonne prise en compte » de la faune devraient être intégrés dans la section « indicateurs de réponse » du SYVBAC, lorsqu'ils n'existent pas déjà.

CONCLUSIONS

L'atelier sur la prise en compte de la faune dans les concessions forestières tenu à Libreville du 8 au 10 juin 2010 a attiré l'intérêt de tous les participants, ce qui s'est traduit par une très bonne participation.

L'atelier visait deux objectifs principaux, à savoir i) définir des lignes directrices pour la prise en compte de la faune dans les concessions forestières et ii) discuter du rôle de SYVBAC pour le suivi de la prise en compte de la faune dans les concessions forestières et la contribution potentielle des sociétés forestières au SYVBAC.

L'atelier a permis de développer des lignes directrices pour la prise en compte de la faune à travers :

1. La proposition d'une définition claire et partagée par tous de ce que l'on entend par « bonne prise en compte » de la faune dans les concessions forestières ;
2. La définition des résultats attendus pour une bonne prise en compte de la faune, les activités pour les atteindre, les acteurs concernés et l'échelle d'intervention ;
3. La clarification des rôles de l'administration, de l'exploitant forestier, des communautés locales et de la société civile ;
4. La priorisation des activités à mener pour chacun des acteurs ;
5. La liste des risques associées à ces lignes directrices, c'est-à-dire les éléments qui peuvent faire échouer une bonne prise en compte de la faune dans les concessions forestières, et des solutions associées.

En particulier, les participants de l'atelier recommandent les activités suivantes comme prioritaires pour réussir une « bonne prise en compte » de la faune dans les concessions forestières :

Pour l'administration : 1. Clarifier et compléter le cadre légal et réglementaire de la prise en compte de la faune dans les concessions forestières en incluant un cahier des charges pour la gestion de la faune dans les concessions forestières ; 2. Mettre en œuvre des patrouilles de lutte contre le braconnage dans les concessions forestières et; 3. Informer et éduquer les populations locales des lois en vigueur en matière de faune et des sanctions encourues en cas de non respect de ces lois.

Pour l'exploitant forestier : 1. Mettre en place des partenariats durables avec l'administration et les institutions compétentes et; 2. Veiller à respecter le règlement intérieur (opérations coup de poing, contrôles inopinés...)

Pour les communautés locales : 1. S'impliquer dans la définition des plans de gestion de la faune
Cependant, les acteurs concernés sont conscients que la réussite de « la bonne prise en compte » de la faune dans les concessions forestières dépend des efforts fournis :

- pour améliorer la gouvernance, réduire la corruption et l'influence des élites ;
- développer des mécanismes pour motiver la prise en compte de la faune dans les concessions forestières ;
- clarifier et reconnaître la répartition des responsabilités des acteurs ;
- sécuriser des financements de sources diverses (budget des entreprises forestières, revenus de l'exploitation, taxes forestières, bailleurs de bond externes...) à long terme pour la prise en compte de la faune dans les concessions forestières ;
- prendre en compte l'importance de la faune pour l'alimentation et le mode de vies des populations locales ;

- mieux connaître et maîtriser la filière viande de brousse et influencer à la baisse la demande urbaine de viande de brousse ;
- développer des protocoles efficaces et peu coûteux pour le suivi de la faune dans les concessions forestières.

Enfin, en ce qui concerne la discussion autour du rôle de SYVBAC pour le suivi de la prise en compte de la faune dans les concessions forestières et la contribution potentielle des sociétés forestières au SYVBAC l'atelier a abouti aux conclusions principales suivantes :

- Les sociétés forestières considèrent que contribuer au SYVBAC pourrait leur permettre d'avoir accès à l'information sur la faune et les aider pour leur prise de décision concernant le manuel de procédure pour la faune ;
- Les sociétés forestières ont reçu positivement le fait d'encren leur démarche de prise en compte de la faune dans quelque chose de concret comme le SYVBAC, qui sera légitime dans la sous région et fonctionnera sous la COMIFAC ;
- TRAFFIC et OFAC discuteront avec les sociétés forestières au cas par cas pour voir quels sont les indicateurs que chacune d'entre elles peut renseigner ;

Les participants dans leur ensemble ont apprécié la qualité des débats, l'organisation et le contenu de l'atelier ainsi que la facilitation.

Annexe 1 : Liste des participants

Atelier sur la gestion de la faune Sauvage dans les concessions forestières en Afrique Centrale				
Hôtel le Méridien, Libreville (Gabon), 8- 10 juin 2010				
LISTES DES PARTICIPANTS				
NOM DES PARTICIPANTS	INSTITUTION	Adresse Email	No TEL	SIGNATURE
Eva Boule NOUTONG	TRAFFIC	eva.noutong@traffico.org	237 96630677	
Nathalie van Vliet	TRAFFIC	n.vanvliet@traffico.org	0033630218027	
Oko Rufin Antoin	OCESA/COMIFAC	okoruf@yahoo.fr	+237-725295	
Danielle B. Fouth	GTZ	danielle.fouth@gtz.de	+237 75296769	
Christine NKEUE Angjante	GTZ Cons.	kenstokis008@gtz.de	+33 99 81 00 17	
DIQUE SORHIE.	CLM-Gab	sophie@clmnet.com	+241 07 60 18 86	
FORNI Emc	CIRAD / PAPPFG	eric.forni@cirad.fr	+24107492821	
BOUANGA Estelle	WCS-Gabon	bovangrestelle@yahoo.fr	07-1559-92	
FINES Jean-Pierre	PAPPFG	jp.fines@valnad.com	05 73 58 48	
Kate ASSENEHY	IRET / UNIV SIEUNG	ka.abernethy@shr.ac.uk	07 53 99 60	
AMAGA Armelle Dominique	SYLVAFRICA. SA	dominis.djahoo.fr & Sylvafica@adp.fr	07669019/734173	
BASTIN Odier	ALPICAM	whobien.bastin@alpicam.com	+237.93.66.56.10	
NGUIMBI Yves Pamphile	DFC/MEFEDD	yvespamphilenguibimbi@gmail.com	+241-06-06-28-44	
ERIC ARNHEM	ZSL / WWP	eric.arnhem@zsl.org	+237 96 22 3473	
RENE MEIGARI	Pallisco	re.meur@yahoov.fr	+237 9414 0210	
KAYDEN Tim	WCS GABON	trayden@wcs.org	+241 04135811	
RATIARISON Soudou	ZSL Gabon	sratiarison@gmail.com	+241 07 50 7999	
BOURIBU EKHASSA	ICCN/RAC	ekhasse@yahoo.fr	+241 815995665	
FRANÇOIS KAPA	MINENV/FAO	francois.kapa@fao.org	+243 818 947131	

**Atelier sur la gestion de la faune Sauvage dans les concessions forestières
en Afrique Centrale**

Hôtel le Méridien, Libreville (Gabon), 8-10 juin 2010

LISTES DES PARTICIPANTS

NOM DES PARTICIPANTS	INSTITUTION	Adresse Email	No TEL	SIGNATURE
KIBANBA Jean Pierre	Direc. Forêt/Gabon	K.I.Pam 2, Yaoundé, FR.	920-25-24	
KAMUS Pivine	D FAP Congo	piuun.dun.bon.kamus1@yahoo.fr	+241 932 10660	
MASSIMBA Claude ETLENE	D FAP - CONGO	massimba.claude@yahoo.fr	+242 551 0464	
Malonga Richard	WCS - CONGO	malonga@wcs.org	+242 581 8540	
MAMANG-KANGA JB	DFAP/MEFCL-RCA	jbmamang@mecl.rca.gabon	+236 75 50 7622	
N'GASSE Georges	DIAF/NEFCP-RCA	ngasse@yahoo.fr	+236 70025434	
KONGAPE Jean Arnit	SIRAF/DF/MINTOF-OM	konjap@yahoo.fr	+237 99 90 8412	
TEBOU Joseph	DFAP/MINTOF-OM	tebou@yahoo.com	+237 77673012	
NAHALIE NYFRE	WWF Gabon	nyfre@wwf.org	+241 07840000	
Aune Haie NOONGORING	ANPN/MEFCL	haie.noongoring@anpn.org	+241 0766 0873	
NGUINGUIRI J. Claude	FAO	jeanclaude.nguingui@fao.org	+241 06 68 51 90	
Bas Verhege	WWP	basverhege@gmail.com	+241 07 89 25 44	
Jacqueline SHAN DE BOL	CBG	jacqueline@cbg.org	+241 07 43 35 4	
MOUIDY HUGUES SERGE	WRI-Gabon	mouidy@wri.org	+241 07 21 56 19	
MABAPA Corinaue	WWF MIND (Gabon)	corinaue@wwf.org	+241 07 84 00 37	
DISSOUGOU Emile	TFT/ITAP	emile.dissougu@tft-itap.org	+241 07 85 53 26	
MANJO S. HOUSTACE	TRAFFIC	manjo.houstace@traffic.org	+237 77 53 58 2	
EMMA R. ASSIENGA	A. G - P	emma.assienga@yahoo.fr	+241 07 57 56 73	
Charlene Deminik M.	GABON - MATTIN	charlene.deminik@matin.org	+241 07 57 30 02	

Annexe 2 : Agenda de l'atelier

Hôtel le Méridien, Libreville (Gabon) – 8 au 10 juin 2010

MARDI 8 JUIN 2010		
8h30 – 8h45	PAUSE CAFE	
08h45-09h00	Ouverture de l'atelier * Mot de bienvenue aux participants du représentant du Ministère des Eaux et Forêts du Gabon)	MINEF (Mme Anne Marie Ndong Obiang)
	* Mot du représentant de TRAFFIC International	TRAFFIC (Mme Nathalie van Vliet)
09h00-09h15	Tour de table, présentation des participants	
09h15-09h35	Présentation et validation de l'agenda	
09h35-09h55	Compte rendu de l'étude menée par la FAO et le CIRAD sur la prise en compte de la biodiversité dans les concessions forestières d'Afrique Centrale	FAO (Mr. Jean Claude Nguinguiri)
09h55-10h15	Développement et mise en œuvre du plan de gestion sur la faune, CFAD de Mandji	WWF (Mr. Bas Verhage) et CBG Gabon (Mme Jacqueline van de Pol)
10h15 -10h45	Gestion de la faune dans l'UFA de Pallisco	Pallisco, Cameroun (Mr. René Meigari)
10h45-11h05	PAUSE CAFE	
11h05-11h25	La gestion de la faune dans les forêts de production camerounaise: le Wildlife Wood Project	ZSL (Mr. Eric Arnhem)
11h25-11h45	Partenariat secteur privé, gouvernement et ONG de conservation pour la gestion de la faune dans les concessions forestières du nord Congo (WCS/CIB/COG)	DFAP (Mr. Pierre Kama) et WCS (Mr. Richard Malonga)
11h45 – 12h05	Accords de gestion de la faune dans les massifs forestiers du nord-est Gabon	WWF Gabon (Mr. Gustave Mabazza)
12h05–12h25	Obligations légales concernant la prise en compte de la faune dans les concessions forestières	WCS Gabon (Mr. Tim Rayden)
11h25-12h45	Prise en compte de la faune sauvage dans les concessions forestières (cas du Permis d'exploitation et d'Aménagement: PEA 169 Forêt de Ngotto attribué à Industries Forestières de Batalimo en RCA)	Direction des inventaires et Aménagement forestier, RCA (Mr. Georges Ngassé)
12h45-13h15	Législation faunique et aménagement des concessions forestières au Cameroun	Direction de la Faune et des Aires Protégées, Cameroun (Mr. Joseph Tiebou)
13h15-14h30	PAUSE DEJEUNER	

14h30-16h30	Travaux de groupes 1 - Discussion autour de l'expression "bonne prise en compte" de la faune dans les concessions forestières. Définition des activités associées.	Facilitateur et TRAFFIC
16h30-17h30	Restitution des travaux de groupe	Représentants des groupes, Facilitateur, participants

MERCREDI 9 JUIN 2010		
08h30-08h45	<i>PAUSE CAFE</i>	
08h45-09h00	Restitution des principaux résultats de la journée 1	
09h00-11h00	Travaux de groupes 1 (suite): définition du guide "de bonnes pratiques" : activités à mener, acteurs impliqués, échelles (locale, nationale, internationale)	Facilitateur et TRAFFIC
11H00-12h30	Restitution et discussion	Représentants des groupes, Facilitateur, participants
12h30-14h00	<i>PAUSE DEJEUNER</i>	
14h00- 16h00	Travaux de groupes: contraintes observées par les différents acteurs pour une « bonne prise en compte » de la faune dans les concessions forestières et solutions proposées	Facilitateur et TRAFFIC
16h00-16h15	<i>PAUSE CAFE</i>	
17h15-17h00	Restitution et discussion	Représentants des groupes, Facilitateur, participants

JEUDI 10 JUIN 2010

08h30-08h45	<i>PAUSE CAFE</i>	
08h45-09h30	Restitution des principaux résultats de la journée 2 et discussion	Facilitateur
09h30-11h30	Travaux de groupes: Indicateurs d'une "bonne prise en compte" de la faune dans les concessions forestière	Facilitateur et TRAFFIC
11H30-12h30	Restitution et discussions	Représentants des groupes, facilitateur, participants
12h30-14h00	<i>PAUSE DEJEUNER</i>	
14h00- 15h00	Présentation du Système de suivi de la filière viande de brousse en Afrique Centrale (SYVBAC), questions et discussions.	TRAFFIC (Mme Nathalie van Vliet)
15h00-16h00	<i>Quels indicateurs spécifiques pour les concessions forestières?</i>	Participants
16h00-16h30	Quelle participation potentielle des concessions forestières au SYVBAC?	Participants
16h30-17h00	Clôture de l'atelier	TRAFFIC (Mme Nathalie van Vliet) MINEF (Mme Anne Marie Ndong Obiang)
17h00	<i>Cocktail pour les participants</i>	